



# *inform* **CONTACT**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

N 46

Juillet – Septembre 2004

### **CGS envoie une lettre de protestation au Président de la République de Géorgie**

Les centrales syndicales nationales et internationales ont été indignées par les actions des pouvoirs de la Géorgie contraires à la loi à l'encontre d'Irakliï Tougouchi, président de l'Union des syndicats de la République de Géorgie.

Lettre adressée par Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, au président de Géorgie M. Saakachvili souligne: "Le leader de la centrale nationale, qui réunit dans ses rangs la plupart des travailleurs du pays, a été arrêté dans la rue et amené par force au Parquet général où on lui a remis un avis sur l'ouverture contre lui des poursuites pénales sous prétexte qu'il a illégalement utilisé les biens syndicaux." Il est dit dans la lettre que les poursuites d'un dirigeant syndical pour une pareille raison représentent en soi une violation flagrante des normes mondialement reconnues sur les droits et les libertés syndicales. L'Union des syndicats de la Géorgie est une organisation sociale autogérée, elle est officiellement enregistrée et mène son activité depuis la fondation de la Géorgie in-

dépendante. Elle contribue largement à la stabilisation des relations sociales et de travail dans la république sur la base de dialogue social. "Toutes les questions concernant la propriété syndicale et la façon dont elle est utilisée, sont une affaire intérieure des syndicats."

La lettre souligne aussi que "la manière dont les forces de l'ordre ont traité le président de la centrale syndicale provoque une indignation. Irakliï Tougouchi est un dirigeant syndical éminent du mouvement syndical de la Communauté des Etats Indépendants et son rôle positif est connu non seulement dans nos pays mais aussi dans le monde". Dans sa lettre V. Scherbakov souligne aussi que "le droit de l'USG de posséder, d'utiliser et de gérer la propriété syndicale a été remis en doute par les pouvoirs précédents de la Géorgie, mais les tribunaux des années 1997 et 2004 ont rendu leur sentence en faveur de la centrale syndicale, ayant confirmé les droits légaux des syndicats sur la propriété créée avec les cotisations des travailleurs."

Dans cette optique une nouvelle tentative de réanimer cette affaire sans aucune perspective judiciaire n'est qu'une action brutale d'intimidation

entreprise juste avant le congrès ordinaire de la centrale.

Les organisations membres de la CGS ont aussi exprimé dans leurs messages leur solidarité avec les syndicats de la Géorgie et leur leader Irakliï Tougouchi. Elles ont adressées au président et aux pouvoirs de la Géorgie un appel à ne pas bafouer les lois par la limitation des droits et des libertés syndicales et la poursuite des dirigeants syndicaux.

### **Les syndicats condamnent le terrorisme**

La Confédération générale des syndicats a fait une déclaration par laquelle, au nom de tous ses organisations membres, elle a exprimé sa profonde indignation vis-à-vis de toute une série d'actes terroristes sans précédent par leur cruauté perpétrés contre la population civile russe.

“Le terrible massacre des otages, y compris des enfants, dans la ville de Béslan en Osétie du Nord le jour de la rentrée scolaire provoque une horreur particulière. Ensemble avec les parents et les proches la CGS déplore la mort des centaines de gens innocents – victimes de ces actes terroristes. Nous exprimons l'espoir que le gouvernement de la Fédération de Russie entreprendra sans délai des mesures nécessaires pour punir tous les responsables de ces actes barbares, pour ne pas admettre des actions pareilles dans l'avenir et pour garantir le sécurité aux citoyens de la Russie. La communauté mondiale doit réunir ses efforts pour lutter ensemble contre le terrorisme.”

### **Les problèmes des femmes dans les conditions de la mondialisation**

La table ronde “La protection juridique et socio-économique des femmes dans les conditions de la mondialisation” a eu lieu le 16 septembre au siège de la CGS. Les représentants des centrales nationales, des unions régionales de branche, des organisations de femmes et de scientifiques y ont pris part.

Inaugurant cette rencontre, Natalia Podchibyakina, secrétaire général adjoint de la CGS, a déclaré que les syndicats de la CEI ont toujours tenu au centre de leur attention la dimension sociale de la mondialisation. Un des aspects de cette dimension – la situation des femmes et leurs problèmes. Le but principal de cette “table ronde” est de trouver des moyens pour les résoudre et de déterminer le rôle et la place des syndicats dans ce processus.

Lors de la discussion, les différents aspects de la situation de la femme dans le monde actuel en général et dans les différents pays de la CEI concrètement, ainsi que les perspectives de la lutte pour les droits des femmes ont été débatus. Des propositions ont été faites concernant la mobilisation de l'activité des syndicats dans les compagnies multinationales et dans les PME, l'organisation des femmes en syndicats et leur promotion aux postes dirigeants.

Les liens entre les syndicats et les organisations non gouvernementales des femmes, leur coopération dans l'organisation des actions concertées pour un salaire digne et l'emploi, la protection sociale de la

femme, l'élévation de leur statut politique et social, la liquidation de toute forme de discrimination ont été aussi au centre des débats. Les participants à la table ronde ont exprimé leur préoccupation quant à la parution dans le CEI de phénomènes négatifs comme le trafic de drogues et d'êtres humains, dont les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Les recommandations pour les organisations membres de la CGS soulignent que les syndicats doivent chercher à obtenir de la part des organes législatifs et exécutifs un financement suffisant pour résoudre les problèmes de genre, créer des conditions de droit, garantissant l'égalité de genre et la protection sociale des femmes. Il est nécessaire d'améliorer la procédure de négociations collectives, prévoir dans les conventions collectives des articles spéciaux visant à améliorer la situation des femmes et la défense de leurs droits. Une attention particulière a été portée à la situation de la femme dans le contexte de la migration régionale.

### **Arménie: le nouveau code du travail est adopté**

Le Département des relations publiques du parlement de l'Arménie a annoncé l'adoption par le parlement en deuxième lecture du Code du travail de la République. Le Code détermine la forme et les conditions de la signature des accords de travail, la rémunération, les droits et les devoirs des syndicats et des unions patronales, ainsi que de leurs représentants. Le Code confirme le droit des syndicats de représenter et de

défendre les intérêts et les droits des travailleurs.

Le Code du travail autorise les syndicats à déclarer une grève à condition que les deux tiers des travailleurs de l'entreprise concernée ont voté au scrutin secret pour son organisation. Les grèves sont interdites dans la police, l'armée et les structures similaires, dans les services de garde, dans les services de ravitaillement de la population en gaz, électricité et eau, ainsi que l'assistance médicale d'urgence.

Les travailleurs des chemins de fer, des transports en commun, de l'aviation civile, des PTT, de la santé, de l'industrie alimentaire et de ravitaillement en eau doivent informer les autorités de la grève 14 jours avant son début.

Le Code établit "un délai d'essai" pour les travailleurs embauchés qui ne doit pas dépasser trois mois sauf les cas prévus par la législation. Durant ce délai le travailleur jouit de tous les droits et les devoirs prévus par le Code et les textes d'application.

Le Code détermine les accords de travail, les raisons de leurs abrogation, les congés payés et non payés. Le système des garanties et des compensations pour les travailleurs, la responsabilité matérielle de deux parties des relations de travail, la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sont aussi prévus dans le Code.

Le Code entrera en vigueur six mois après sa publication.

### **Bélarus: les syndicats se préparent pour les élections législatives**

En juillet la Fédération des syndicats de Bélarus a confirmé son intention

de participer aux élections législatives prévues pour le mois d'octobre. Au dire de Léonid Kozik, président de la centrale syndicale, les syndicats veulent avoir au parlement leurs représentants et créer un groupe des députés syndicaux. A présent, conformément à la législation en vigueur la centrale syndicale n'a pas de l'initiative des lois. La FSB prépare des amendements et des suppléments à la loi biélorusse "Sur les unions syndicales" pour créer un système précis de participation des syndicats à l'élaboration des actes normatifs. La FSB soutiendra non seulement les candidats proposés au parlement par les syndicats mais aussi ceux qui sont avancés par les collectifs de travail et sont d'accord avec la plate-forme électorale de la FSB.

La liste des candidats proposés par les syndicats contient 50 personnes, y compris L. Kozik.

### **Bélarus: la FSB pour le dialogue social**

L. Kozik a déclaré à la conférence de presse tenue en septembre que les droits et les devoirs des syndicats, ainsi que des employeurs doivent être reflétés dans un acte normatif. "Nous allons chercher à obtenir en Bélarus l'adoption d'une loi sur le dialogue social – a-t-il souligné. Aujourd'hui ces relations ne sont déterminées que par deux décrets du chef de l'Etat." Cette loi doit indiquer non seulement les droits, mais aussi la responsabilité de chaque partie en cas de non-exécution de ses obligations.

Selon la FSB, la Convention générale tripartite pour les années 2004-

2005 se réalise en principe. Pourtant plusieurs indices prévus dans la convention auraient pu être améliorés. Cela concerne tout d'abord le salaire dans le secteur public, l'augmentation des pensions de retraite et du minimum vital. L'article concernant la mise à la disposition des syndicats des locaux, des équipements, des moyens de transport, etc. nécessaires pour un fonctionnement normal des syndicats n'est aussi réalisé que partiellement.

### **Géorgie: arrêter l'offensive sur les droits des travailleurs**

100 militants syndicaux de l'Union des syndicats de Géorgie ont organisé le 10 août un rassemblement devant le siège du parlement en guise de protestation contre les amendements et les suppléments apportés au Code du travail en vigueur. Conformément à ces changements les travailleurs licenciés pour cause de la compression du personnel seront privés de toute garantie sociale. Irakliï Tougouchi, président de la centrale syndicale, a expliqué le sens de ces changements: "Si auparavant le délai préavis de licenciement était de deux mois, maintenant on le voit réduit à un seul mois. En outre, auparavant le travailleur licencié recevait en tant qu'aide sociale un salaire mensuel, plus deux salaires mensuels pour le temps nécessaire pour chercher emploi. Maintenant le parlement a privé les travailleurs de tout aide social ce qui est grave dans les conditions actuelles quand il est pratiquement impossible de trouver un emploi." Tougouchi a aussi déclaré que si

les revendications des syndicats ne sont pas satisfaites, les actions de protestation prendront un caractère massif.

### **Géorgie: la poursuite des syndicats continue**

Le 7 septembre l'Union des syndicats de la Géorgie a fait une déclaration par laquelle elle a informé l'opinion publique que les menaces contre l'USG, ses dirigeants et les syndicats en général ont pris un caractère dangereux.

Le 3 septembre le président de la Géorgie a signifié aux syndicats un ultimatum par lequel il a proposé à la centrale de remettre toute sa propriété à l'Etat sinon la centrale est menacée des poursuites judiciaires. La direction de l'USG a retourné dans sa réponse qu'on ne parle pas avec les syndicats sur ton pareil dans aucun pays du monde. Les droits des syndicats y compris leurs droits de propriété sont reconnus par la Constitution, la législation en vigueur, ainsi que par les actes normatifs internationaux.

L'Union des syndicats de la Géorgie a pu sauvegarder et défendre sa propriété dans les temps les plus difficiles et cela doit être considéré comme son mérite.

Il est dit aussi dans la réponse que la centrale syndicale se rend compte des faiblesses dans son fonctionnement, mais les syndicats ne peuvent pas être vraiment forts dans un pays où la société civile n'est pas formée, l'industrie est détruite, les salaires des travailleurs sont misérables et les arriérés de salaires sont fait courant, où la majorité de la population active n'a pas d'emploi et les droits

des travailleurs sont souvent bafoués.

La centrale a déclaré sa bonne volonté d'entamer un dialogue constructif avec les pouvoirs et a demandé une rencontre avec le président et le Premier ministre du pays.

### **Kazakhstan: les syndicats à la veille des législatives**

Le Conseil général de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan tenu en juin a adopté la position des syndicats pour les élections législatives au Majilis, prévues pour le septembre 2004. Les syndicats ont appelé les travailleurs à voter pour les candidats qui partagent leurs tâches et leurs buts. Il reste dans le pays plusieurs problèmes à résoudre, parmi lesquels: le salaire qui est toujours injuste, les arriérés de salaires pour les milliers de travailleurs, la discrimination de la part des employeurs lors de l'embauche et le licenciement des travailleurs, surtout des femmes. Un sur neuf parmi la population active reste sans emploi.

La FSRK a soutenu le programme de président Nazarbaev annoncé le 15 juin au congrès du parti "Otan" qui prévoit l'augmentation du rôle des syndicats dans la défense des intérêts des travailleurs et le renforcement du dialogue social.

### **Kazakhstan: le congrès des travailleurs de la République**

Le 2ème congrès des travailleurs de la République du Kazakhstan convoqué par la FSRK a eu lieu les 26-27 août. Plus de 300 délégués représentant toutes les branches de l'éco-

nomie et le secteur social, plusieurs catégories des travailleurs y ont pris part. Lors de la discussion les délégués ont mis l'accent sur les problèmes de l'emploi, de la sécurité et de la protection du travail, de l'augmentation du rôle des syndicats.

Syazbek Moukachev, président de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan, a souligné au congrès que le but principal de cette assise est de soulever le rôle des travailleurs dans la société, mettre en évidence son rôle actif dans la mise en oeuvre des réformes économiques. Il s'est prononcé pour le versement immédiat des arriérés de salaires et le paiement des salaires dans les délais. Actuellement les arriérés de salaire représente 39 milliards de tengues, soit 285 millions de US dollars. De l'avis des syndicats une situation économique favorable commence à se créer dans le pays et il est temps de penser à l'augmentation des salaires. Pour cela on a besoin de nouveaux tarifs de salaires. La fédération des syndicats a proposé d'entamer une campagne du contrôle régulier des cotisations des employeurs aux caisses de retraite et de poursuivre ceux qui sont responsables pour les retards de paiement.

### **Kirghizistan: la protection sociale dans la République**

L'allocation sociale en Kirghizie a été multipliée durant les 8 dernières années par 6 fois et représente aujourd'hui 367 soms (8,7 US dollars) par mois.

Conformément au rapport du ministère du Travail et de la Protection

sociale sur la situation socio-économique du pays en 2003, 636 200 familles, (54% de la population), soit une famille sur deux, jouissaient des avantages sociaux. 11% de la population reçoivent des allocations d'Etat et ont des avantages dans le paiement des loyers et charges.

499 000 personnes touchent des allocations en tant que membres de famille démunie. Parmi eux les moins de 16 ans, les étudiants, les invalides et les retraités qui ne travaillent pas (de nombreux retraités continuent à travailler en raison de leurs pensions misérables).

En 2003, 48 000 personnes touchaient des prestations sociales. Ce sont les handicapés d'enfance, les invalides victimes d'une maladie générale, les enfants ayant perdus leurs parents et d'autres catégories de la population.

La plupart des avantages pour la population, y compris les avantages pour les vétérans de guerre, les invalides et les familles vivant dans la haute montagne, concernent le paiement des services communaux et pour l'électricité.

### **Moldova: défendre les droits des consommateurs**

La Confédération des syndicats de la République de Moldova a donné son avis concernant le projet du Règlement sur les tarifs dans la branche énergétique proposé par l'Agence d'Etat pour la réglementation des tarifs.

La CSRM insiste que l'opinion des syndicats et des employeurs soit prise en considération lors de la discussion des tarifs. Selon les syndicats tous les tarifs, avant leur adop-

tion par le parlement ou par le gouvernement, doivent passer par la commission tripartite. En cas de prise de décision sur le changement des tarifs l'Agence nationale doit en informer les autorités locales, le gouvernement, les syndicats et les organisations des employeurs. Parallèlement elle doit proposer des mesures adéquates afin de garantir la protection sociale des consommateurs. Il est aussi nécessaire de rendre procédure de changement des tarifs suffisamment transparent.

### **Moldova: les travailleurs de l'enseignement protestent**

La réunion des militants du Syndicat des travailleurs de l'enseignement et de la science de la République de Moldova a adopté une déclaration par laquelle elle a exprimé sa préoccupation sérieuse quant à la situation des travailleurs de la branche et le bas niveau de leurs salaires qui sont de moitié inférieurs au minimum vital.

Les appels du Syndicat contenant la revendication d'augmenter les salaires des enseignants de 100% adressés au gouvernement en 2003 et en 2004, sont restés sans réponse. Le gouvernement n'a pas réagi non plus aux propositions du Syndicat d'entamer des négociations sur cette question cruciale.

Vu la situation générale dans le pays, les participants à la réunion ont décidé de ne pas organiser des grèves de protestation à partir du premier septembre. Cependant cela ne veut pas dire qu'ils renoncent à leurs revendications.

La déclaration souligne que les syndicats sont prêts à se mettre à la ta-

ble de négociations avec le gouvernement à partir du 1er octobre de l'année en cours. Si le gouvernement continue à faire fi des revendications du Syndicat, celui-ci répondra par des actions de protestation de masse.

### **Russie: la loi sur les avantages sociaux est entré en vigueur**

La loi, initiée par le gouvernement de la Russie, sur les changements dans les législations locale et fédérale qui consiste à réformer le système actuel des avantages sociaux en nature, des prestations et des compensations pour les citoyens de la Fédération de Russie est entré en vigueur en août dernier.

La promulgation de cette loi a été précédée par les actions de protestation de la population organisées par certains partis politiques et les syndicats qui se sont prononcés contre le texte de la loi sur l'annulation des avantages sociaux en nature proposé par le gouvernement. La Fédération des syndicats indépendants de la Russie a adressé à la Douma ses amendements au projet de loi, dont certains ont été adoptés. On a gardé dans la nouvelle loi la notion du SMIG qui ne doit pas être en dessous du minimum vital et être majoré par étapes.

L'article 135 du Code du travail a été complétée par la thèse que la Commission tripartite de Russie élaborera chaque année, avant l'adoption du budget d'Etat, des recommandations pour le système de la rémunération des travailleurs du secteur public.

Un accord a été conclu sur "le paquet social", prévoyant pour les re-

traités l'assistance médicale gratuite, l'utilisation gratuite du train de banlieue, ainsi que le billet du train aller-retour pour se rendre dans une station de cure. A partir de l'année 2005 les prestations sociales seront octroyés à tous les citoyens qui en ont droit (sauf les liquidateurs de la catastrophe de Tchernobyl qui bénéficient de prestations spéciales). A partir de 2006 les citoyens seront libres de choisir entre les avantages sociaux en nature et les prestations sociales. Ainsi, la revendication principale de la FNPR concernant le libre choix, par les citoyens entre les avantages sociaux en nature et la compensation, a été réalisée. On a maintenu en vigueur les avantages sociaux aux habitants du Grand Nord.

### **Russie: les syndicats critiquent le projet de budget pour 2005**

M. Chmakov, président de la FNPR, a souligné à la réunion de la Commission tripartite de Russie que le projet de budget d'Etat pour l'année prochaine est calculé sur la base d'un SMIG trop bas. En plus, on ne voit pas bien dans quelle mesure ce budget tient-il compte des changements causés par l'adoption d'une nouvelle loi sur les prestations sociales. L'information que la centrale syndicale reçoit de ses organisations régionales prouve que les recettes reçues par les budgets régionaux ne permettront pas aux autorités locales d'accomplir pleinement leurs obligations quant aux prestations sociales à la population.

La décision du gouvernement de baisser le taux de l'impôt social uni-

que a provoqué un déficit considérable dans les Caisses de retraite et le Fond de la Sécurité sociale. Au dire de M.Chmakov qui est coordinateur du groupe syndical dans la Commission tripartite, le gouvernement, ayant détruit la sécurité sociale, s'est pris maintenant à la protection sociale. Malgré les protestations des syndicats et le bon sens le pouvoir exécutif s'est chargé de l'obligation de couvrir les déficits des fonds hors budget et des recettes fiscales ne provenant pas de la masse salariale. Maintenant, c'est au gouvernement de résoudre tous ces problèmes.

### **Russie: les actions de protestation des syndicats restent à l'ordre du jour**

Le Comité exécutif de la FNPR a eu lieu le 15 septembre. Le Comité exécutif a condamné le terrorisme et l'extrémisme dans toutes leurs formes. Les membres du Comité ont honoré la mémoire de tous ceux qui ont péri lors de derniers actes terroristes en Russie. La résolution du Comité exécutif souligne qu'un "système anticrise de la gestion d'Etat" doit être créée dans le cadre constitutionnel pour augmenter l'efficacité du fonctionnement des structures du pouvoir dans la réalisation des objectifs socio-économiques, le renforcement de l'unité et de l'intégrité du pays afin de prévenir et, en fin de compte, déjouer les actes terroristes.

Le Comité exécutif a appelé les organisations membres d'être prêtes aux actions collectives de masse. Si, lors de la discussion de la Conven-



tion générale pour l'année prochaine, les divergences de principe restent entre les partenaires sociaux, il faudra réfléchir à l'organisation de la deuxième phase des actions de protestation sous le slogan "Non à l'offensive sur les droits et les intérêts des travailleurs!"

### **Tadjikistan: davantage d'attention à la protection sociale**

Le gouvernement du Tadjikistan a adopté en août dernier une enveloppe budgétaire supplémentaire pour le deuxième semestre de l'année en cours, égale à 18,3 millions de dollars américains. 44% de cette somme sont assignés à la protection sociale. L'adoption du budget supplémentaire est devenu possible grâce au dépassement de 12% du chapitre recettes du budget national pour 2004.

Un porte-parole du ministère tadjik de Finances a déclaré que le gouvernement prête une attention particulière à la protection sociale de la population. Ainsi, le gouvernement a chargé le ministère des Finances d'assigner 440 000 US dollars pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre national de gastroentérologie.

### **Ukraine: la convention générale se réalise**

A. Stoyan, président de la Fédération des syndicats d'Ukraine, a rencontré le 5 juillet le président de la République L. Koutchma pour lui faire savoir qu'en général la convention tripartite signée pour cette année se réalise bien, même s'il en reste encore des choses à réparer,

à savoir payer les arriérés de salaires dans les branches houillère et agricole.

### **Ukraine: les syndicats signent un contrat social avec le Premier ministre**

Le 23 juillet un contrat social a été signé entre la Fédération des syndicats d'Ukraine et Victor Yanoukovitch, Premier ministre du pays, candidat au poste de président de la République.

Le soutien de la candidature de V. Yanoukovitch a été largement discuté dans les organisations membres de la centrale syndicale. Il a été pris en considération que Yanoukovitch a contribué en tant que Premier ministre à la résolution des problèmes socio-économiques et à la validation des principes de dialogue social. Conformément à ce contrat la FSU s'est chargée de populariser la candidature du Premier ministre parmi les travailleurs, de lui accorder un soutien organisationnel lors du scrutin.

A son tour, V. Yanoukovitch s'est engagé à contribuer en cas de son élection au poste du président à l'adoption et à la réalisation d'un programme annuel du développement socio-économique de l'Ukraine, prévoyant la création d'au moins 600 000 nouveaux emplois par an, le paiement de tous les arriérés de salaires avant la fin de cette année, la multiplication des salaires au minimum par 3, ainsi que l'augmentation du SMIG jusqu'à minimum vital. Il a aussi promis de respecter la loi sur les syndicats et d'achever la mise en place dans le pays d'un système de la sécurité sociale.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**117119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(095) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782**  
**+7(095) 938-8649**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)**

---

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,**  
**A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS**  
**ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,**  
**LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

**LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:**

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE**  
**DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;**  
**LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;**  
**LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE**  
**ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES**  
**DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS**  
**ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,**  
**D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,**  
**DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,**  
**AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE**  
**INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS**  
**NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,**  
**DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,**  
**DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

**AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.**

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS**  
**ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

**LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.**

**MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.**

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)